

La Croix-Rouge française à Mayotte

Trois entités pour une cause commune

Association reconnue d'utilité publique, la Croix-Rouge française diffuse des valeurs universelles pour garantir la solidarité humaine. Elle s'engage quotidiennement et sur l'ensemble du territoire à **l'accompagnement de l'ensemble de la population, du plus jeune au plus grand âge.**

Trois entités pour une cause commune :

- La **Délégation territoriale** rassemble 300 bénévoles
- La **Direction territoriale** est composée de 5 pôles, représentant 100 salariés engagés,
- La **Plateforme d'Intervention Régionale** (PIROI) sensibilise et prépare la population aux risques liés aux catastrophes naturelles.

Des champs d'action diverses et très variés :

Action sociale, secourisme, urgence sociale, lutte contre les exclusions, personnes âgées et handicapées, la réponse aux situations d'urgence ou encore la prévention santé.

L'ensemble des volontaires de la Croix-Rouge française œuvre aux côtés des pouvoirs publics et des partenaires du département pour l'amélioration des conditions de vie et la valorisation des initiatives locales.

CONTACTS

Robert MUSAFIRI

Directeur de Pôle Lutte contre les Exclusions
Email : robert.musafiri@croix-rouge.fr
Tél : 0639 29 81 78

Anissa Venance

Responsable de la Maison Relais
Email : anissa.venance@croix-rouge.fr
Tél : 0639 28 67 11



La maison Relais



2 Impasse Hanadji, Passamainty

Retrouvez toutes les informations sur le site intranet :
<https://intranet.croix-rouge.fr/>

KARIBU À LA MAISON RELAIS !

La Maison Relais est composée de 2 appartements T5, 2 appartements T4, 1 appartement T3 pour les personnes à mobilité réduite et 2 studios.

Elle accueille 20 résidents, sans durée maximale d'accueil. Les bénéficiaires sont accueillis dans des logements meublés et des chambres individuels. Les toilettes et la cuisine sont des lieux communs dans chaque appartement.

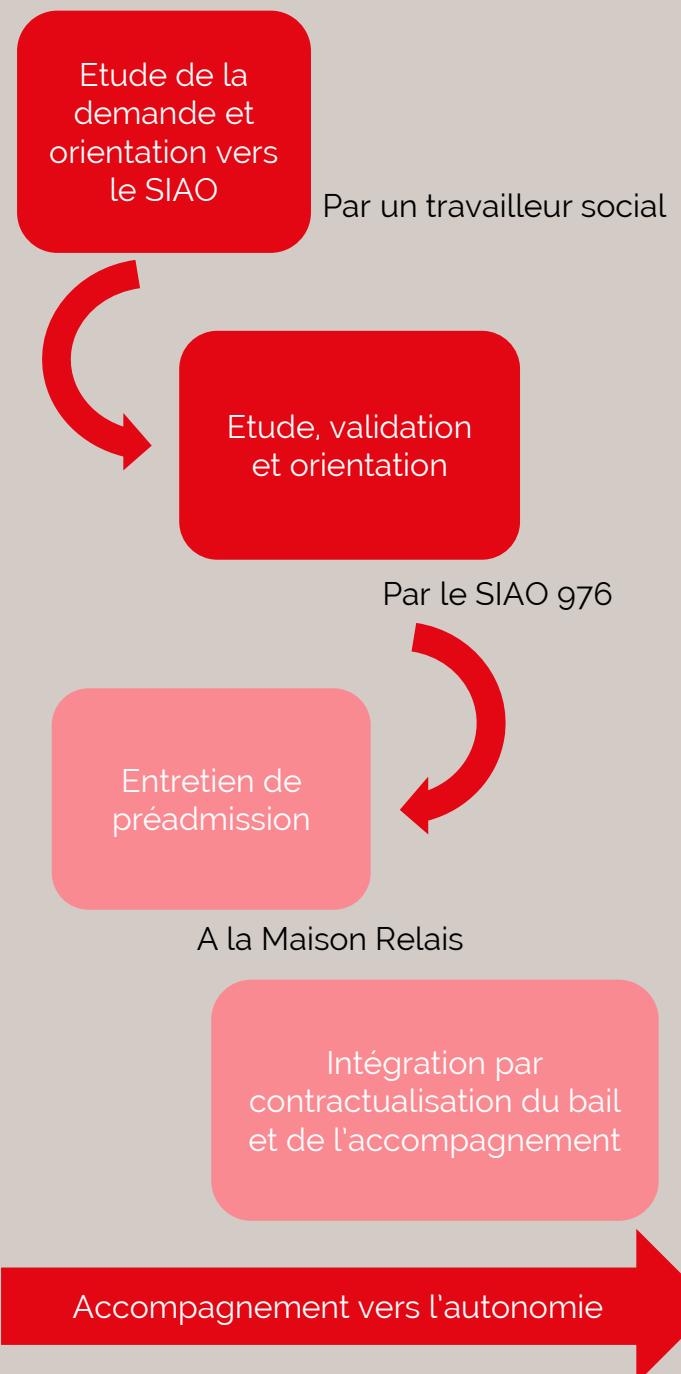
Profil du public accueilli :

- ❖ Sortant de structures d'hébergement
- ❖ Ayant un parcours d'errance résidentielle, des difficultés à accéder ou à se maintenir dans un logement
- ❖ En situation d'isolement, d'exclusion ou ayant un passé institutionnel important.

Critères d'admission :

- ❖ Faible niveau de revenus rendant difficile l'accès aux logements de droit commun
- ❖ Niveau de revenu suffisant pour s'acquitter de la participation financière
- ❖ Pouvant prétendre aux prestations sociales selon les conditions d'attribution à Mayotte.

COMMENT INTÉGRER LA MAISON RELAIS ?



NOS OBJECTIFS

- ❖ Offrir un espace de vie personnel de qualité, des lieux collectifs d'animation, conviviaux, sécurisants et structurants
- ❖ Faciliter l'intégration dans la commune
- ❖ Renforcer ou établir le lien avec l'ensemble des services (santé, sociaux, professionnels...) contribuant à l'insertion sociale des résidents
- ❖ Permettre aux résidents de retrouver un logement personnel et autonome, sans pour autant définir de durée au contrat de résidence.

LE RÔLE DE LA TRAVAILLEUSE SOCIALE

- ❖ Elle assure une présence sociale rassurante au quotidien
- ❖ Elle anime les activités communes et l'accompagnement individuel des résidents.